

Titre Professionnel Agent de maintenance des bâtiments

Formation sanctionnée par un titre du ministère du travail de l'Emploi et de l'Insertion d'un niveau III

Code CPF 246999 RNCP 35 510

OBJECTIFS

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Établir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

Bloc de Compétences 1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Bloc de Compétences 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Bloc de Compétences 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes encadré par votre responsable pédagogique. Vous bénéficiez d'un parcours personnalisé correspondant à vos capacités et compétences. Les séances de formation sont ainsi animées par un expert du domaine d'intervention. Vous pouvez suivre un parcours flexible

Durée
910 heures en Centre

Session(s)
14 Mars 2022
22 Mars 2024

Lieu(x)
5 rue du Creux du l'Enfer
63000 Clermont-Ferrand

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français.

Bonne condition physique Habileté manuelle et gestuelle,

Résistance aux efforts soutenus et aux intempéries

Aptitude au travail en hauteur, sociabilité, autonomie.

Entretien de motivation

ÉVALUATION

L'évaluation finale est effectuée par un jury extérieur, elle peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique. Le stagiaire est informé que la session d'examen pourra se tenir dans un autre bassin. Les diplômés préparés sont des titres professionnels soumis à des mises à jour par le ministère du travail, de ce fait, le programme et le planning reste prévisionnel et peut être modifié le jour de votre entrée en formation.

Alternance

Rythme : 1 semaine en centre 3 semaines en entreprise 24 mois

** Nous pouvons adapter les modules du programme selon profil.*

PROGRAMME

Bloc de Compétences 1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Bloc de Compétences 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Bloc de Compétences 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration 35 heures

- Accueil
- Présentation des objectifs de formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment 280 heures

Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment 280 heures

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment 280 heures

Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment

Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : mettre en œuvre des matériaux combinant performance et faible impact environnemental ; optimiser la matière d'œuvre pour limiter les déchets, assurer le tri sélectif et la traçabilité des déchets pour favoriser leur traitement ou leur recyclage ; utiliser les équipements de protection individuels et collectifs.

Session d'examen 35 heures